

## Projet Alimentaire de Territoire

**Les « Projets Alimentaires de Territoire »\* (PAT) visent à mobiliser sur un territoire, des acteurs volontaires pour développer un approvisionnement pluriel, favorisant l'accès à une alimentation diversifiée et de qualité. Après avoir été sélectionnée à l'échelon régional à l'appel à projet « Programme National pour l'Alimentation », la Communauté de Communes prépare la mise en œuvre d'un PAT, en partenariat avec l'ADEME et la DRAAF.**

Le Programme National pour l'Alimentation incite les acteurs locaux à s'emparer des enjeux d'avenir liés à l'alimentation. Consciente des changements sociétaux en cours (notamment de l'évolution des attentes des consommateurs) et de leurs impacts sur le tissu économique, la Communauté de Communes a choisi d'envisager l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire (PAT) afin de prendre le virage et d'accompagner toutes les structures concernées. Aux côtés des chambres consulaires, interlocutrices de la collectivité pour les filières de production, de transformation et de distribution, la Communauté de Communes souhaite au travers de ce PAT :

- 1) Conforter l'économie agricole et agro-alimentaire, et accompagner ses acteurs dans le développement durable de leurs unités et de leurs pratiques ;
- 2) Répondre à la demande d'une alimentation de saison, de qualité et accessible à tous.

Concrètement, ce projet démarrera par une phase de diagnostic, mené avec différents acteurs. Elle permettra de mettre en exergue les atouts et faiblesses du territoire Châteaubriant-Derval en la matière, d'affiner les attentes des consommateurs mais également des professionnels et entreprises en lien avec l'approvisionnement alimentaire.

A l'issue de cette phase, viendra l'étape d'écriture d'objectifs à atteindre ensemble, à l'échelle intercommunale. Enfin, un programme d'actions sera décliné et mettra en mouvement le territoire sous le prisme de l'alimentation.

\*Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

### Informations:

Laura PLANCHENault

Service Développement Local

02 28 04 06 33 – [developpement.local@cc-chateaubriant-derval.fr](mailto:developpement.local@cc-chateaubriant-derval.fr)